

Structure du Cycle d'observation

Grille horaire de 1^{re} année commune (1C)

1. FORMATION COMMUNE	<u>28 h</u>
Religion	2 h
Français	6 h
Mathématique	4 h
Langue moderne I (anglais ou néerlandais)	4 h
Sciences	3 h
Étude du milieu	4 h
Éducation physique	3 h
Éducation artistique	1 h
Éducation par la technologie	1 h
2. ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES pour tous	<u>2 h</u>
Atelier de conversation (langue moderne I)	1 h
Mathématique	1 h
3. ACTIVITÉ COMPLÉMENTAIRE au choix	<u>2 h</u>
Latin, sciences, sports, Défi-français ou Math-enjeu	2 h
	<u>32 h</u>

L'élève opte pour une activité complémentaire parmi les cinq choix proposés.

Un minimum de 24 élèves est requis pour organiser une activité complémentaire.

OBJECTIFS DES ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES

En 1^{re}, 2 heures d'activités complémentaires sont communes à tous : 1 heure de mathématique et 1 heure de conversation en langue moderne I (anglais ou néerlandais). C'est un choix d'école.

L'objectif ainsi poursuivi est d'assurer à tous les élèves les fondements indispensables.

+ 1h en mathématique (en 1^{re})

Nous offrons ainsi à tous nos élèves du temps supplémentaire pour assoir, dès le début du secondaire, les bonnes bases pour un enseignement des mathématiques de qualité. Cette activité servira tantôt à la remédiation, tantôt au dépassement et exploitera des méthodes pédagogiques différentes de celles du cours de formation commune.

+ 1h de conversation en langue moderne I (en 1^{re} et en 2^e)

Nul n'ignore l'importance de la pratique des langues modernes dès le début du secondaire. Cette activité développera davantage la pratique de la langue dans un contexte de communication orale.

Si fragilité d'apprentissage en 1^{re} commune...

Au cours de la 1^{re} C, si l'élève éprouve des difficultés importantes en français et/ou en mathématiques, le Conseil de classe peut proposer un dispositif alternatif. **En remplacement de l'activité complémentaire choisie initialement**, l'élève pourrait bénéficier de deux ateliers : ***Math-Enjeu et Défi-Français***.

Si l'enfant a déjà éprouvé des difficultés en français ou mathématiques pendant son parcours en primaire, il est aussi possible de l'inscrire en Math-Enjeu et Défi-Français via le formulaire d'inscription en 1^{re}. Les ateliers débuteront donc dès le début de l'année.

À la fin de la 1^{re} commune...

L'élève passe en 2^e année commune.

Le bulletin de fin de première a cependant une grande importance. Il formule une décision du Conseil de classe motivée par une attestation de compétences acquises.

Différentes situations peuvent se présenter.

- L'élève **a acquis les compétences attendues en fin de 1^{re}**, il passe automatiquement en 2^e commune « classique » (2C). Le seul choix à opérer porte sur les 3 heures d'activités complémentaires.
- **L'élève rencontre des difficultés d'apprentissage**. Dans ce cas, en fonction du diagnostic posé par le Conseil de classe, nous pouvons proposer l'inscription dans une des classes à pédagogie particulière décrites à la page suivante :
 - une 2^e « *Tremplin* » (2T)
 - une 2^e « *Vitamines* » (2V)

2^e année commune (2 C)

1. FORMATION COMMUNE	<u>28 h</u>
Religion	2 h
Français	5 h
Mathématique	5 h
Langue moderne I (anglais ou néerlandais)	4 h
Sciences	3 h
Étude du milieu	4 h
Éducation physique	3 h
Éducation artistique	1 h
Éducation par la technologie	1 h
2. ACTIVITÉ COMPLÉMENTAIRE pour tous	<u>1 h</u>
Atelier de conversation (langue moderne I)	1 h
3. ACTIVITÉ COMPLÉMENTAIRE au choix	<u>3 h</u>
Latin	3 h
Sciences (2) et Défi nature (1)	3 h
Socio-économie (2) et informatique (1)	3 h
Sports	3 h
	<u>32 h</u>

L'élève opte pour une activité complémentaire ou un groupe d'activités complémentaires parmi les quatre choix proposés. Un minimum de 24 élèves est requis pour organiser chacune de ces activités.

Nos classes de 2^e à pédagogie particulière

2^e « Tremplin »

L'objectif premier de cette classe est d'encourager et soutenir les efforts fournis en première année.

La classe sera composée d'élèves qui ont fréquenté la 1^{re}, ont mis en place avec enthousiasme et application des stratégies afin de pallier les difficultés rencontrées et, ont avantageusement tiré parti de la structure d'aide et de soutien mise à leur disposition.

L'objectif scolaire est d'optimiser les chances d'obtenir leur CE1D, c'est la raison pour laquelle les activités complémentaires (AC) sont remplacées par des heures d'activités de soutien en mathématiques et français organisées en demi-groupe.

Une heure de remédiation spécifique « 2^e Tremplin » en mathématiques est également prévue.

Un suivi en méthode de travail sera planifié selon les besoins particuliers constatés.

Un travail de réflexion spécifique sur le projet d'orientation sera mené tout au cours de l'année, notamment en collaboration avec le P.M.S.

Les compétences à atteindre étant identiques à celles d'une autre 2^e commune, les méthodes d'enseignement utilisées seront tantôt traditionnelles, tantôt basées sur la pédagogie différenciée. Un accent particulier sera mis sur le sens des apprentissages par la voie de l'empathie et de la coopération.

Des objectifs précis, concrets et accessibles seront régulièrement fixés en classe ou lors des rencontres individuelles en méthode de travail, pour aider les élèves à progresser.

La grille-horaire :

1. Formation commune	28 h
Religion	2 h
Français (dont 1 en demi-groupe)	5 h
Mathématiques (dont 1 en demi-groupe)	5 h
Langue moderne I (néerlandais ou anglais)	4 h
Étude du milieu	4 h
Sciences	3 h
Éducation physique	3 h
Éducation artistique	1 h
Éducation par la technologie	1h
2. Activités complémentaires obligatoires (dont 2h en demi-groupe)	4 h (+1h)
A.C. Français	1 h
A.C. Mathématiques	2 h
A.C. Atelier de conversation en langues	1 h
<i>Remédiation spécifique 2T « Mathématiques » (facultative)</i>	1h

2^e « Vitamines »

L'objectif de cette classe est la construction progressive d'un bilan personnel en termes d'aptitudes et d'intérêts pour travailler le projet personnel et envisager un avenir positif au 2^e degré.

La classe sera composée d'élèves qui ont fréquenté la 1^{re}, mais qui en dépit de la structure d'aide et de soutien mise à leur disposition, éprouvent encore de sérieuses difficultés dans les branches principales.

Les intentions prioritaires de l'équipe pédagogique seront les suivantes :

- rétablir la confiance de l'élève en lui-même et en l'adulte dans le cadre scolaire ;
- redonner aux élèves le plaisir d'apprendre et rétablir la motivation scolaire ;
- prendre en compte les intelligences multiples et le développement des stratégies individuelles et performantes d'apprentissage ;
- planifier un suivi en méthode de travail selon les besoins particuliers constatés.
- mener un travail de réflexion spécifique tout au cours de l'année notamment en collaboration avec le P.M.S. sur le projet d'orientation ;
- fixer régulièrement en classe ou lors des rencontres individuelles en méthode de travail, des objectifs précis, concrets et accessibles, pour aider les élèves à progresser.

La grille-horaire :

1. Formation commune	28 h + 1h
Religion	2 h
Français	5 h
Mathématiques	5 h
Langue moderne I (néerlandais ou anglais)	4 h +1h
Étude du milieu	4 h
Sciences	3 h
Éducation physique	3 h
Éducation artistique	1 h
Éducation par la technologie	1h
2. Activités complémentaires obligatoires	3 h
A.C. Informatique	1 h
A.C. Arts	1 h
A.C. Sports	1h

A la fin de la 2^e Commune

Des évaluations externes certificatives sont organisées par la Fédération Wallonie-Bruxelles (CE1D).

Trois situations sont possibles

En cas de réussite du premier degré, l'élève se voit délivrer un Certificat d'Etudes du premier degré (CE1D) qui lui autorise l'accès à toutes les formes et sections d'enseignement du deuxième degré. L'élève pourra donc choisir n'importe quelle troisième en tenant compte, le cas échéant, des avis d'orientation remis par le Conseil de classe.

L'élève **qui n'obtient pas le CE1D et n'a pas passé 3 années au 1^{er} degré** est orienté vers une 2S (année supplémentaire dans le degré).

L'élève **qui n'obtient pas le CE1D et a passé 3 années au 1^{er} degré** reçoit une attestation rédigée par le Conseil de classe précisant les formes et sections d'enseignement auxquelles il aura accès en troisième.

La 2S ou 2^e « complémentaire »

Puisque des moments de soutien pourront être mis en place dès qu'une difficulté est détectée, la troisième année du premier degré ne trouvera dorénavant plus de sens qu'à l'issue des deux premières années. Celle-ci, dénommée 2S (pour deuxième année complémentaire ou « supplémentaire »), visera l'acquisition des socles de compétences à 14 ans.

L'année supplémentaire au terme du premier degré, est conçue sur la base d'un plan individualisé d'apprentissage.

Le Plan Individuel d'Apprentissage (PIA)

Ce plan individuel est construit par notre équipe éducative sur la base de l'observation et du constat de difficultés qui, en fonction des ressources de l'élève, peuvent être résolues en activant, pour un temps, un ensemble de mesures organisationnelles ou pédagogiques de soutien.

La mesure est applicable (et modifiable), en 1^{re} comme en 2^e année communes, dès le début de l'année scolaire concernée dans le cadre d'un projet d'intégration, de troubles de l'apprentissage diagnostiqués, d'une décision du conseil de classe de l'année antérieure ;

- après le conseil de classe d'octobre ;
- au début du deuxième trimestre avant le 15 janvier ;
- au début du troisième trimestre.